
APPEL A PROJETS 2022 DIM ORIGINES

EQUIPEMENTS

Présentation du dispositif DIM

Dispositif phare de politique régionale de recherche mis en place en 2005 par la Région Île-de-France, les Domaines d'Intérêt Majeur (DIM) visent à fédérer des réseaux de laboratoires situés en Île-de-France, agissant sur des domaines labellisés ciblés. **Neuf Domaines d'Intérêt Majeur ont été labellisés pour la période 2022-2026.**

De plus amples informations sur les DIM sont disponibles sur le site internet de la Région Île-de-France :

<https://www.iledefrance.fr/recherche-9-nouveaux-domaines-dinteret-majeur-soutenus-par-la-region>

Le dispositif Régional « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » vise à :

- Constituer en Île-de-France des réseaux de recherche et d'innovation porteurs de sujets en émergence et à très fort potentiel scientifique et économique,
- Renforcer l'attractivité des laboratoires franciliens par l'apport de compétences scientifiques et technologiques et d'équipements de pointe,
- Améliorer la visibilité des équipes de recherche franciliennes en l'Europe et à l'international,
- Favoriser la valorisation des connaissances et la dissémination des résultats de la recherche, y compris auprès du grand public et des jeunes,
- Renforcer les liens entre recherche et économie en favorisant le transfert de technologie et l'innovation.

Spécificités des équipements

- Rentrent dans cette catégorie, les dépenses d'investissement, c'est-à-dire les **dépenses qui font l'objet d'un amortissement** (sans seuil inférieur de coût) ;
- Les dépenses éligibles sont liées à **l'acquisition d'équipement scientifique** ;
- Le coût total de l'équipement ou de l'ensemble d'équipements concerné par cette demande de financement doit être **inférieur à 3 millions € HT** ;
- La subvention régionale est **plafonnée à 66% du coût HT du projet**. Cela signifie que si votre demande porte par exemple sur un équipement ou un ensemble d'équipements qui coûte 100 000 € HT, la subvention régionale sera plafonnée à 66 000 € HT;
- la subvention demandée ne pourra pas être inférieure à 5 000 € HT, ce qui signifie que le coût total de l'équipement sera supérieur à 7 576 euros HT.
- Les contrats de maintenance associés à l'acquisition des équipements peuvent être éligibles au soutien régional ;
- Les **dépenses d'aménagement** de locaux liées à l'installation des équipements financés peuvent être éligibles ;
- L'établissement qui sollicitera la subvention régionale ainsi que le(s) laboratoire(s) dans le(s)quel(s) seront installés les équipements co-financés par la Région devront impérativement **être localisés en Île-de-France**. Des équipements ou des instruments d'observation nécessitant une installation hors Île-de-France pourront cependant être proposés ;
- Les projets doivent être portés par une équipe ou une institution de recherche relevant du **secteur public ou associatif**.
- Une priorité sera donnée aux projets structurants déjà identifiés dans le plan d'investissement du DIM et aux demandes impliquant un lab-com.
- Les porteurs de projets doivent soumettre une déclaration sur l'honneur comme quoi le projet n'a **pas fait l'objet d'un soutien dans le cadre de SESAME, d'un autre DIM,**

d'un projet collaboratif d'un pôle de compétitivité ou au Contrat de Projets Etat Région ;

- Une attention particulière sera portée à la solidité du plan de financement. **Seront privilégiés les projets pour lesquels le co-financement est acquis** (34% au minimum du coût total du projet), sur la base des documents justificatifs fournis à l'appui du dossier de candidature. Les dossiers présentant un plan de financement avec des co-financeurs précisés seront cependant considérés ;
- Les bénéficiaires d'une subvention s'engagent à participer et à venir présenter les résultats de leurs travaux aux journées de restitution organisées par le DIM ou par la Région Île-de-France. Ils s'engagent également à remettre un rapport annuel d'activité.

Pour chaque subvention d'équipement financée dans le cadre du programme 2022 du DIM ORIGINES, l'établissement bénéficiaire devra accueillir un stagiaire pendant une période minimale de deux mois, en application de la délibération (n°CR 08-16).

Critères d'éligibilité du projet

- ✓ Critère n°1 : l'objectif de l'équipement doit concerner les thématiques des ORIGINES :
- ✓ **Origine de l'Univers, de son contenu et de ses structures** : énergie et matière noire, fond diffus cosmologique, gravitation, inflation, nucléosynthèse, amas, galaxies, populations stellaires;
- ✓ **Origine des ondes gravitationnelles et des cataclysmes astrophysiques** : ondes gravitationnelles, sursauts gamma, supernovae, noyaux actifs, astronomie multi-messagers, trous noirs;
- ✓ **Origine du milieu interstellaire, des étoiles et des systèmes exoplanétaires** : physique du milieu interstellaire, astrochimie, physique des plasmas denses, physique stellaire, astrophysique de laboratoire, exoplanètes et disques protoplanétaires;

- ✓ **Origine des objets du système solaire et de la vie** : planétologie, système solaire, magnétosphères, plasmas de l'héliosphère, météorologie de l'espace, petits corps, exobiologie, terre primitive, matière organique interplanétaire, cosmochimie.

✓ Critère n°2 : Collaborations

Tout projet qui ne serait pas réalisé en collaboration avec, au moins, un autre laboratoire Francilien (membre ou non du DIM ORIGINES), un partenaire associatif, le CNES ou des partenaires industriels sera considéré comme inéligible.

Les collaborations nationales et internationales permettant le rayonnement de la Région sont fortement incitées, ainsi que les projets de collaborations entre Professionnels et Amateurs ou favorisant le dialogue science – société.

L'obtention d'un soutien du DIM dans le cadre d'un cofinancement indiqué dans le projet peut être conditionnée à l'obtention finale du cofinancement indiqué.

✓ Critère n°3 : Porteur du projet

Le porteur du projet doit être membre d'un laboratoire ou d'une association partenaire du DIM ORIGINES.

✓ Critère n°4 : Validation

Seul les dossiers complets et envoyés par la direction du laboratoire à l'adresse aap.dim.origines@obspm.fr avant le mercredi 21 septembre à midi date de clôture, seront retenus. La demande doit être validée par la direction du laboratoire.

Critères d'évaluation

Intérêt scientifique

- ✓ Qualité du projet scientifique et des équipes impliquées, originalité et caractère innovant du projet,
- ✓ Effet de levier et timing du projet
- ✓ Collaborations nationales et internationales

Effet structurant de l'équipement pour l'équipe et la Région

- ✓ Projets structurants ou projets déjà identifiés pour le plan d'investissement demandé par la Région lors de la labellisation du DIM
- ✓ Adéquation entre le matériel demandé et le(s) projet(s) associé(s), pertinence au regard de l'existant et des équipements similaires en Île-de-France
- ✓ Inscription de l'équipement dans la stratégie scientifique de l'établissement porteur du projet afin de concourir à sa structuration et à sa visibilité,
- ✓ Interdisciplinarité, caractère fédérateur et mutualisation des équipements,
- ✓ Conditions d'utilisation et d'accès des équipements (personnel et budget),
- ✓ Délais d'exécution du projet, équilibre du budget, du plan de financement, des cofinancements et adéquation avec le calendrier de réalisation,

Impact socio-économique

- ✓ Impact économique : collaboration avec une ou plusieurs entreprises, implication d'un labcom ou perspective d'un transfert de technologie vers une entreprise francilienne ou partenariat pour des développements technologiques ou accès de l'équipement à des entreprises
- ✓ Impact sociétal de la demande : actions de partage des savoirs, actions de communication vers le grand public envisagée, sobriété environnementale, volet science ouverte et diffusion de données le cas échéant. Capacité à adosser des programmes de formation d'excellence au projet d'équipement à différents niveaux de formation (formation par la recherche, formation technique en vue d'une insertion professionnelle rapide).

Le nombre de projets retenus ainsi que le taux d'intervention appliqué à chacun d'entre eux seront fonction de la qualité des projets proposés et des budgets disponibles.

Spécificités des équipements mi-lourds

Les demandes d'équipements dont le coût total HT compris entre 200 000 Euros et 3 Millions d'Euros sont considérées dans la catégorie « mi-lourds ». Les propositions seront évaluées sur dossier puis, pour les dossiers sélectionnés, à l'issue d'une audition devant la commission d'arbitrage.

Dépôt du dossier de candidature

Les dossiers de candidature rédigés en anglais devront être envoyés par la direction du laboratoire à l'adresse aap.dim.origines@obspm.fr **avant le mercredi 21 septembre à midi**. Un message accusant réception du dépôt du dossier vous sera envoyé.

En plus des données administratives, le dossier contiendra :

- Un résumé en français et en anglais
- Le budget global du projet
- Les cofinancements au projet apportés par les laboratoires, industriels, ou autres
- Les collaborations envisagées
- Le dossier scientifique
- Un plan de déroulement opérationnel
- L'impact sociétal
- L'impact économique pour le territoire Francilien
- Les liens éventuels du projet avec des projets financés par des DIM antérieurs (ACAV+ ou autres)
- Le CV du porteur de projet
- La liste des publications les plus pertinentes
- Les lettre(s) d'engagement des co-financeurs avérés du projet
- Les lettre(s) d'intérêt des entreprises collaborant au programme
- Les devis des équipements supérieurs à **5000 euros**
- Pour les équipements de valeur **HT > 200 000 euros**, un courrier de validation du dossier signée par la présidence ou la direction générale de l'institution gestionnaire
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le projet n'a pas fait l'objet d'une demande/d'un soutien dans le cadre d'un projet d'un soutien dans le cadre de SESAME, d'un autre DIM, d'un projet collaboratif d'un pôle de compétitivité ou au Contrat de Projets Etat Région
- Une photographie libre de droit pour le site web du DIM
- Une suggestion de 2 experts extérieurs (et experts non-souhaités si nécessaire), sans conflits d'intérêts avec le porteur.
-

Pour toute question relative au dépôt d'un projet, contacter dim.origines@obspm.fr